

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

**Séance du 18 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le douze du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

**Présents :** M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. Alain POUMÈS, M. René MIRALLÈS, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MÉDEL, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE et M. Robert SUBIAS, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme Sandra ROSSELL pouvoir à Mme Marie-Nadine GONZALEZ

**Absents non représentés :** M. Jean-Luc DOUTÉ

**Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) :** Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 14
Nombre de Membres présents : 13	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

### Délibération n°52/2023

#### **Délégation de la prestation de recrutement avec le CDG 11**

M. le Maire informe l'assemblée :

Le Centre de gestion de l'AUDE, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires la mission facultative de Conseil et assistance au recrutement.

Les conditions générales de mise en œuvre de cette prestation ainsi que le tarif sont indiqués dans la convention proposée par le Centre de Gestion de l'AUDE.

Cette convention est établie pour chaque recrutement. Elle fait mention, entre autres, de l'intitulé du poste, du cadre d'emploi et de la date prévisionnelle de prise de fonction.

M. le Maire donne lecture de la convention et propose à l'assemblée d'adhérer au service et de l'autoriser à signer la convention proposée par le CDG11 dans le cadre d'un recrutement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- d'adhérer au service de Conseil et assistance au recrutement ;
- et de l'autoriser à signer la convention proposée par le CDG11 dans le cadre d'un recrutement.

La convention est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2023,

La Secrétaire de séance,  
Élisabeth ALLEMANY

Le Maire,  
Claude BUSTO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20231218-capendu\_23\_D52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)